



Ville de  
**MIONS**

# DICRIM

Document d'Information

Communal sur les Risques Majeurs





# Sommaire

<b>Le mot du Maire</b>	3
<b>Définition et Identification des risques dans la commune</b>	4
<b>Les signaux d'alerte</b>	5
<b>Risques naturels</b>	
<i>Inondations</i>	6
<i>Mouvements de terrain</i>	7
<b>Risques technologiques</b>	
<i>Nucléaire</i>	8
<i>Industriel</i>	9
<i>Transport de Matières Dangereuses</i>	10
<b>Risques météorologiques</b>	
<i>Vents violents</i>	11
<i>Orages</i>	12
<i>Neige / Verglas</i>	13
<i>Canicule</i>	14
<i>Grand froid</i>	15
<b>Risques sanitaires</b>	
<i>Pollution de l'air</i>	16
<i>Les bons réflexes</i>	17
<b>Contacts utiles</b>	18
<b>Lexique</b>	19



# Le mot du Maire

Voici un passage de l'article L125-2 du Code de l'Environnement.

*«Les citoyens ont droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire, et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.»*

**Claude Cohen**  
Maire de Mions  
Conseiller Métropolitain

La prévention des risques majeurs naturels ou technologiques est une mission de première importance pour la commune et il est nécessaire de se préparer à affronter une situation de crise et d'y répondre par des moyens humains et matériels adaptés aux circonstances.

La bonne connaissance de ces risques et des moyens mis en oeuvre pour y faire face est une des conditions pour préserver notre sécurité et notre environnement. Elle doit nous permettre d'être solidaires dans l'action en offrant la meilleure des réponses en matière de rapidité et d'efficacité.

Pour mieux vous protéger, la municipalité a conduit depuis maintenant plus d'un an de nombreuses actions comme l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde et l'installation d'un poste de commandement communal moderne.

L'ambition de ce cahier sur les risques majeurs est de faire de chacun de nous un acteur de sa propre sécurité.

Cet objectif sera atteint avec la diffusion la plus large possible de ces conseils pratiques que vous êtes invités à lire attentivement.

Ce document est à conserver. Il vous permettra en cas d'urgence, d'accéder rapidement aux consignes de sécurité et d'adopter ainsi les meilleurs réflexes.



## Identification des risques

La commune de Mions peut être appelée à faire face à 4 types de risques :

**1 - risques naturels :** inondation, mouvement de terrain, vent violent, orage, tremblement de terre, nécessitant l'évacuation, le sauvetage et l'hébergement des populations concernées ;

**2 - risques technologiques :** catastrophe industrielle, routière ou ferroviaire, à caractère toxique, radiologique, nucléaire nécessitant le confinement ou l'évacuation des populations concernées ; en rapport avec les lignes à haute tension.

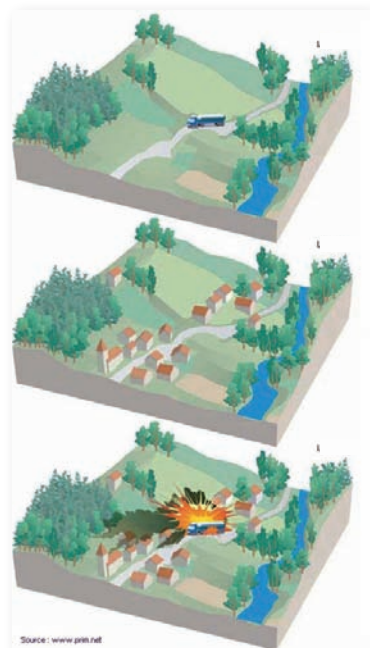
**3 -** Tout **autre accident routier et aérien** ou événement particulier survenant sur le territoire de la commune nécessitant de porter secours et assistance aux victimes.

**4 - risques sanitaires :** pandémiques de type virus grippe A H1N1 pour laquelle les procédures à mettre en oeuvre seront dictées par les services préfectoraux.

Pour ce qui concerne les 4 risques principaux, le DICRIM de la Ville de Mions recense les risques auxquels la population miolande est exposée, les mesures de prévention prises par la ville de Mions et les comportements à adopter en cas d'alerte.

Ce document est accessible sur le site internet de la ville de Mions ([www.mions.fr](http://www.mions.fr)) et consultable en Mairie.

### Définition d'un risque :



#### L'aléa

La probabilité que le poids lourd transportant des matières dangereuses ait un accident

+

#### Les enjeux

- les habitants
  - les équipements
  - les infrastructures
- etc.

=

#### Le risque majeur

Explosion du poids lourd à proximité d'habitations

## Les signaux d'alerte

### L'alerte

Elle a pour objectif l'annonce de manière massive d'un danger imminent, afin de pouvoir prendre toutes les mesures de protection adaptées.

### Signal national d'alerte

Ces sirènes permettent de diffuser une alerte par un signal sonore. En cas de danger ou de menace grave, elles émettraient 3 signaux successifs d'une durée d'une minute et 41 secondes.

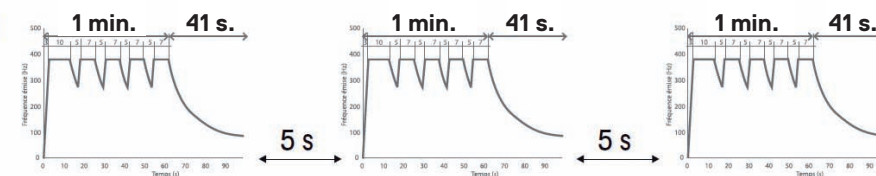
Le premier mercredi de chaque mois, à midi, les sirènes retentissent pendant une minute : c'est l'essai de fonctionnement du signal d'alerte. Vous pouvez l'entendre en composant le numéro vert 0 800 42 73 66.

Si vous entendez ce signal d'alerte, vous devez impérativement vous mettre à l'abri et vous mettre à l'écoute de la radio qui vous communiquera :

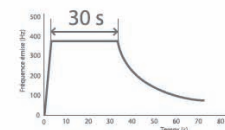
- les premières informations sur l'événement,
- les consignes de protection à suivre,
- les consignes spéciales décidées par les autorités,
- l'ordre d'évacuation, si celle-ci est décidée par les autorités.

Ce signal sonore serait, le cas échéant, relayé par l'émission d'un message d'alerte via des véhicules sonorisés, des services de secours ou directement sur votre téléphone (automate d'alerte).

### DEBUT :



### FIN :



# 1 / Les risques naturels

## / Inondation



**Le risque d'inondation se caractérise à Mions, par le fait que la commune est liée au bassin versant de l'Ozon.**

Mions a déjà fait l'objet de plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle pour «inondation» (12 décembre 2003 et septembre 2008)

D'autre part un PPRI, Plan de Prévention du Risque naturel Inondation de l'Ozon a été prescrit par la DDE le 6 novembre 1998 et a été, après enquête fin 2006, approuvé en 2008.

Toutefois la commune de Mions n'est pas soumise au débordement de l'Ozon et n'est

donc pas soumise aux aléas de ce cours d'eau.

Elle est en zone blanche mais intègre le PPRI en tant que possible facteur aggravant d'inondation sur les communes voisines par ruissellement.

Le risque d'inondation peut toutefois être considéré par un autre facteur que les cours d'eau passant à proximité de la ville. En effet, une inondation localisée est possible en cas de fortes pluies, notamment due aux orages par une saturation du sol en eau.

# Les risques naturels

## // Mouvement de terrain



**Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il résulte de processus lents, dont les effets sont soit soudains, soit continus.**

Ce risque est lié au risque inondation, mais surtout dû aux variables pluviométriques. En effet, les coulées de boue interviennent souvent à l'occasion de fortes pluies.

Elles sont dues à la fragilité du terrain au niveau de la partie EST de la commune, partie caractérisée par la présence d'une colline, et à l'activité humaine, notamment agricole.

La commune a donc, à ce titre, fait l'objet de plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle pour «coulée de boue et glissement de terrain» (en juin 1983, août 1986, décembre 2003, octobre 2007).

## Pluie-inondation



- Annulez les sorties en extérieur
- Prévoyez les équipements indispensables (radio à piles, réserve d'eau potable, papiers personnels, médicaments,...)
- Informez-vous des messages météo (médias)
- Evitez les déplacements : restez chez vous et fermez portes et volets

• Mettez vous à l'écoute de la radio locale

- En cas d'obligation de déplacement, signalez votre départ et votre destination à vos proches
- Soyez vigilants face aux chutes d'arbres ou d'objets divers
- Ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture)
- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils.

LES  
BONS  
RÉFLEXES

• Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde

• Vérifiez l'état de vos murs et de vos talus, la collecte des eaux pluviales sur votre terrain (bassin de rétention,...)

### En cas d'éboulement

**A l'extérieur :**

- Fuyez latéralement, ne revenez pas sur vos pas
- Gagnez un point en hauteur
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

**A l'intérieur :**

- Abritez-vous sous un meuble solide éloigné des fenêtres

### En cas d'effondrement du sol

**A l'extérieur :**

- Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas

**A l'intérieur :**

- Eloignez-vous de la zone dangereuse
- Rejoignez un endroit sûr
- Ne prenez pas l'ascenseur

### APRÈS

- Informez les autorités
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité si possible
- Ne retournez pas dans le bâtiment avant l'accord des autorités
- Après accord des autorités, évaluez les dégâts et les dangers

## 2 / Les risques technologiques

### / Nucléaire



*En cas d'accident, les installations nucléaires sont susceptibles de rejeter, notamment dans l'atmosphère, de l'iode radioactif, radioélément qui à court terme contribue à l'exposition radiologique de la population.*

L'Organisation Mondiale de la Santé et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique ont édité des études et des recommandations sur ce type d'accident et préconisent la distribution de comprimés d'iodure de potassium en cas d'accident nucléaire avec rejet d'iode radioactif. Pour le Rhône, des stocks de comprimés ont déjà été établis sur plusieurs secteurs du département. Pour Mions, le nombre de comprimés est évalué à 23500.

#### **Les points de distribution pour la commune de Mions seraient :**

- ♦ l'espace Convergence situé au 70 rue mangetemps, 69780 Mions
- ♦ le centre culturel situé place Jean Moulin, 69780 Mions

LES  
BONS  
RÉFLEXES

- ♦ Restez chez vous ou enfermez-vous dans le local le plus proche
- ♦ N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- ♦ Ecoutez la radio et respectez les consignes données
- ♦ Après l'alerte, agissez conformément aux consignes des autorités (consommation de produits frais, administration d'iode,...)
- ♦ Se rendre aux points de distribution (attention : seulement sur ordre des autorités)

## Les risques technologiques

### // Industriel



*Le risque industriel se caractérise par la présence d'usines ou d'entrepôts présentant un risque élevé pour les employés et les populations avoisinantes, sur le territoire communal, mais aussi sur la commune voisine de Chaponnay avec un impact sur Mions.*

#### **AVANT**

- ♦ Informez-vous en mairie sur l'existence ou non d'un risque
- ♦ Évaluez votre vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à une installation, nature des risques)
- ♦ Connaissez bien le signal national d'alerte pour le reconnaître le jour de l'événement

#### **PENDANT**

Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte en appelant le 18 ou le 112 (sapeurs-pompiers)

- ♦ Dans votre message d'alerte, efforcez-vous de préciser si possible :
  - ♦ Le lieu exact
  - ♦ La présence ou non de victime
  - ♦ La nature du sinistre (feu, explosion, fuite,...)
- ♦ Ecoutez la radio et suivez les consignes données par les autorités

#### **En cas de risque toxique**

- ♦ Restez chez vous et calfeutrez portes et fenêtres
- ♦ Arrêtez la ventilation et réduisez le chauffage
- ♦ Conservez des linges humides afin de les appliquer sur le visage en cas de besoin

#### **En cas de risque d'explosion**

- ♦ Evacuez les environs de l'établissement
- ♦ Regroupez-vous hors de la zone de danger
- ♦ Sortez des bâtiments sur ordre des autorités

## Les risques technologiques

### /// Transport de Matières Dangereuses



**Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire ou souterraine de matières dangereuses, telles que les produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs.**

Les dangers liés à ce risque : explosion, incendie, pollution toxique de l'air, pollution du sol et des eaux. Les dangers sont liés au passage sur le territoire des Départementales 518 et 149, de l'A46, de la voie ferrée Lyon/Grenoble et de conduites souterraines de gaz naturel et d'éthylène.

LES  
BONS  
RÉFLEXES

**Si vous êtes témoin d'un accident**, assurez-vous que les actions que vous mènerez seront sans danger pour vous-même et pour les autres.

Il faut :

- Protéger les lieux du sinistre d'un "sur-accident" éventuel par une signalisation adaptée
- Donner l'alerte en appelant le 18 ou le 112 (sapeurs-pompiers)

• Dans votre message d'alerte, efforcez-vous de préciser si possible :

Le lieu exact, le moyen de transport, la présence ou non de victimes, la présence ou non de plaques oranges sur les camions (et si possible, sans s'exposer, les numéros qu'elles comportent), la nature du sinistre (feu, explosion, fuite,..)

**Si vous entendez la sirène**

- Quittez la zone de l'accident
- Rejoignez le bâtiment le plus proche
- Si vous êtes loin de tout bâtiment, éloignez-vous immédiatement de la source de danger
- En cas de picotements ou d'odeur forte, respirez à travers un mouchoir mouillé
- Fermez les portes et les fenêtres

- Obturez les entrées d'air
- Arrêtez les ventilations
- Ne fumez pas
- Eloignez-vous des portes et fenêtres
- Attendez les consignes de sécurité (radios) ou la fin du signal d'alerte pour sortir
- Une fois le danger écarté, aérez les locaux

## 3 / Les risques météorologiques

### / Vents violents



**La tempête est un phénomène atmosphérique caractérisé par des vents violents, produits par une dépression barométrique fortement marquée.** Elle résulte de la rencontre de deux masses d'air de caractéristiques différentes (température et humidité). On parle de tempête lorsque la vitesse des vents dépasse 89 km/h en moyenne. Il existe une échelle graduée de 0 à 12 qu'on appelle « échelle de Beaufort ».

### Vent violent



L'ensemble du territoire de la commune est vulnérable à ce risque.

Il existe 4 niveaux de vigilance météorologique nationale : vert / jaune / orange / rouge

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

carte réactualisée 2 fois par jour à 6h et à 16h.

### DÈS QUE L'ALERTE EST ÉMISE

- Rangez tous les objets susceptibles de s'envoler (chaises, tables, stores...)
- Annulez les sorties en extérieur
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau
- Informez-vous des messages météo (médias)
- Pour les responsables de chantiers : mettre les grues en girouette

### PENDANT L'ALERTE

- Evitez les déplacements : restez chez vous
- En cas d'obligation de déplacement, signalez votre départ et votre destination à vos proches
- Respectez les déviations et consignes de circulation
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes
- Dégagez les trottoirs devant votre propriété ou votre logement
- Ne montez en aucun cas sur le toit de votre maison pour le dégager et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol

## Les risques météorologiques

### // Orages

**La commune de Mions peut se situer sur la trajectoire d'un orage. Les orages peuvent s'avérer violents, surtout en période estivale. Leurs effets sont en général très localisés.**

Les dangers liés à ce risque : l'orage peut être accompagné de vents violents, de pluies intenses ou de grêle. Les conséquences de tels événements peuvent être à l'origine d'objets menaçant de chuter sur les voies publiques, du blocage des axes de communication et des réseaux (électricité, téléphone) ou d'inondations, de mouvements de terrain suite à de fortes pluies. La foudre peut être à l'origine d'incendies.

Le risque d'orages violents est soumis à vigilance météorologique, avec un bilan des orages précédents pour un calcul de la fréquence, de l'intensité de l'évènement et de la potentialité de retour.

### Orages



LES  
BONS  
RÉFLEXES

#### DÈS QUE L'ALERTE EST ÉMISE

- Annulez les sorties en forêt
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau
- Informez-vous des messages météo (médias)

#### PENDANT

- Evitez les déplacements : restez chez vous et fermez portes et volets
- Mettez-vous à l'écoute de la radio locale
- En cas d'obligation de déplacement, signalez votre départ et votre destination à vos proches
- Soyez vigilants face aux chutes d'arbres ou d'objets divers
- Ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture)
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoin.

L'ensemble du territoire de la commune est vulnérable à ce risque.

Il existe 4 niveaux de vigilance météorologique nationale : vert / jaune / orange / rouge

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

carte réactualisée 2 fois par jour à 6h et à 16h.

## Les risques météorologiques

### /// Neige et verglas

**En période hivernale, la commune de Mions peut subir de grands froids ou de fortes précipitations neigeuses. Elles sont en général annoncées par les médias.**

Au niveau de la commune, un déneigement de l'accès aux bâtiments publics (cours d'écoles, maison de retraite, caserne des sapeurs-pompiers, gendarmerie...) est réalisé. La Ville met à disposition des écoles des sacs de sel pour lutter contre le verglas.

Un Plan de Secours Spécialisé (PSS) «neige» existe au niveau du département du Rhône.

### Neige-Verglas



L'ensemble du territoire de la commune est vulnérable à ce risque.

Il existe 4 niveaux de vigilance météorologique nationale : vert / jaune / orange / rouge

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) / carte réactualisée 2 fois par jour à 6h et à 16h.

#### DÈS QUE L'ALERTE EST ÉMISE

- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel
- Ecoutez la radio locale
- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer
- Privilégiez les transports en commun
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du Centre Régional d'Info et de Circulation Routières au 0 826 022 022
- Munissez-vous d'équipements spéciaux (chaînes)

#### PENDANT L'ALERTE

- Evitez les déplacements : restez chez vous
- En cas d'obligation de déplacement, signalez votre départ et votre destination à vos proches
- Respectez les déviations et consignes de circulation
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes
- Dégagez les trottoirs devant votre propriété ou votre logement
- Ne montez en aucun cas sur le toit de votre maison pour le dégager et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol

## Les risques météorologiques

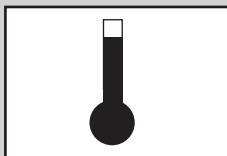
### //// Canicule

**Le risque canicule est caractérisé par une période de fortes chaleurs pendant le jour et la nuit empêchant l'organisme humain de récupérer. Les dangers liés à ce risque : graves complications pour la santé humaine allant jusqu'à une surmortalité.**

Etablissements sensibles concernés par ce risque : ensemble des établissements de personnes âgées et des structures accueillant des jeunes enfants.

Pour faire face à ce risque, un plan canicule a été mis en place au niveau national, une déclinaison départementale a également été élaborée.

### Canicule



L'ensemble du territoire de la commune est vulnérable à ce risque.

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

carte réactualisée 2 fois par jour à 6h et à 16h.

LES  
BONS  
RÉFLEXES



#### DÈS QUE L'ALERTE EST ÉMISE

- Limitez les exercices physiques afin d'éviter les risques de déshydratation ou de coup de chaleur
- Privilégiez les endroits ombragés, rafraîchissez-vous, buvez de l'eau même sans soif
- Ne buvez pas d'alcool ni de boisson trop sucrée

#### PENDANT L'ALERTE

- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes (12h-17h)
- Chez vous, faites des courants d'air aux heures les moins chaudes de la journée
- Prenez des nouvelles de vos voisins, surtout s'ils vivent seuls et s'ils sont âgés
- N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider
- En cas de sensations de crampe, de faiblesse ou de fièvre, contactez le centre 15 (SAMU)

## Les risques météorologiques

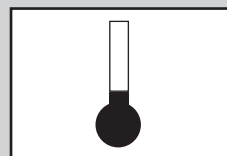
### ///// Grand froid

**Le grand froid, le vent glacé, la neige sont des risques météorologiques qui peuvent être dommageables pour la santé (gelures, hypothermies, déclenchement de crises d'asthme et d'angines de poitrine, développement d'infections broncho-pulmonaires...).**

La Direction Générale de la Santé rappelle les principales mesures à adopter pour prévenir les conséquences du froid sur la santé, notamment pour les populations vulnérables (sans-abri, nourrissons, personnes âgées ou présentant certaines pathologies chroniques cardiovasculaires, respiratoires ou endocriniennes).

En cas de grand froid ou de froid extrême, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) organise et met en œuvre le plan « grand froid ».

### Grand froid



L'ensemble du territoire de la commune est vulnérable à ce risque.

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

carte réactualisée 2 fois par jour à 6h et à 16h.

#### DÈS QUE L'ALERTE EST ÉMISE

- S'informer des messages météo (médias)

#### PENDANT L'ALERTE

- Pour sortir et vous déplacer, adoptez un habillement chaud et adéquat (imperméable au vent et à la neige)
- Portez la plus grande attention à l'habillement des personnes dépendantes
- Rappelez-vous que l'alcool favorise la baisse de la température corporelle en atmosphère froide
- Evitez les déplacements en voiture en cas de neige ou de verglas, sauf par nécessité
- Ne surchauffez pas les logements et veillez à une aération correcte : l'intoxication au monoxyde de carbone est fréquente et peut être mortelle
- Ne sortez pas un nourrisson de moins de 3 mois en cas d'alerte météo orange, sauf par nécessité absolue
- Si vous en êtes en présence d'une personne en difficulté (sans-abri), composer le 115



## 4 / Les risques sanitaires

### /Pollution de l'air

Suite à l'application d'un arrêté inter-départemental paru en janvier 2011, un dispositif gradué reposant sur deux niveaux est mis en place dans le département et la métropole :

- Information et recommandation (prévention)
- Alerte (préservation)

#### Les polluants

Quatre polluants représentatifs de la pollution subie par l'ensemble de la population sont concernés : Dioxyde d'azote / Dioxyde de soufre / Ozone / Particules fines de taille inférieure à 10 micromètres

**2 zones d'activation :** zone des coteaux / zone du bassin Lyonnais

Les mesures d'information et d'urgence sont activées par zone, sur persistance, sur prévision ou constat d'un dépassement de seuil. En cas d'épisode de grande ampleur (la moitié des départements de la Région est concernée), les mesures d'urgence peuvent être étendues à toute la Région Rhône - Alpes.

LES  
BONS  
RÉFLEXES

#### POPULATIONS VULNÉRABLES OU SENSIBLES

Évitez les sorties durant l'après-midi (13h-20h)

Évitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe (7h-10h / 17h-20h) ;

Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.

En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations...) :

- Prenez conseil auprès de de votre pharmacien ou de votre médecin ;
- Prenez conseil auprès de de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant ;
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

#### POPULATION GÉNÉRALE

Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) ; les activités à l'intérieur (dont les compétitions) peuvent être maintenues.

En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations...), prenez conseil auprès de de votre pharmacien ou de votre médecin.

# DICRIM

## Les bons réflexes

FAIRE



**Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment**

le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre. C'est le réflexe le plus efficace dans la majorité des cas. Même si l'isolation n'est pas totale, par exemple suite à une explosion, cette mesure permet de mieux se protéger d'un éventuel nuage toxique.



**Fermez tout.**

- Baissez les volets.  
- Calfeutrez les ouvertures et les aérations.  
- Arrêtez si possible la ventilation ou la climatisation.  
- Ne restez pas à proximité des fenêtres, afin d'éviter d'être atteint par des éclats en cas d'explosion.



**Écoutez la radio.**

Pour le Rhône :

France Inter sur 99.8 - 101.1 ou France Info sur 103.4 - 105.4  
Ces radios diffusent des informations sur la nature du risque, l'évolution de la situation et les consignes à respecter (dont un éventuel ordre d'évacuation).

NE PAS FAIRE



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**, les enseignants les mettront en sécurité : ils connaissent les consignes.



**Ne fumez pas. Évitez toute flamme ou étincelle.**

D'une manière générale, ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident ou à proximité, même si vos proches y travaillent ; vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.



**Ne téléphonez pas** pour ne pas encombrer le réseau téléphonique indispensable aux services de secours.



L'alerte sonore

#### Sirène à son modulé

durant 3 fois 1 minute et 41 secondes coupé par des espaces de 5 secondes.

**Fin d'alerte** = Sirène à son continu de 30 secondes vous ne pouvez sortir qu'en fin d'alerte.



## Contacts utiles

**Pompiers** 18

**Numéro d'appel d'urgence européen** 112

**SAMU** 15

**Gendarmerie** 17

**Police Municipale de Mions** 04 78 20 63 53

**Météo France** 0892 680 269

**EDF-GDF** 0810 692 000

**Mairie de Mions** 04 72 23 62 62

**Service technique de Mions** 04 72 23 62 60

**Préfecture du Rhône SIDPC** 04 72 61 60 60  
[www.rhone.pref.gouv.fr](http://www.rhone.pref.gouv.fr)

**SPIRAL** 04 37 91 44 49  
[www.lyon-spiral.org](http://www.lyon-spiral.org)

**Site internet de la Ville**  
[www.mions.fr](http://www.mions.fr)

## Lexique

**DDRM** / Document Départemental des Risques Majeurs

**DICRIM** / Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

**DRIRE** / Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

**ORSEC** / Plan d'Organisation et de Secours

**PCS** / Plan Communal de Sauvegarde

**PLU** / Plan Local d'Urbanisme

**POI** / Plan d'Opération Interne

**PPI** / Plan Particulier d'Intervention

**PPRNI** / Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation

**SAMU** / Service d'Aide Médicale d'Urgence

**SDMIS** / Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours

**SEVESO** / Nom d'une ville italienne touchée en 1976 par un grave accident industriel, et qui donna son nom à une directive européenne de 1982 relative aux risques d'accidents majeurs liés à des substances dangereuses

**SIDPC** / Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

**SNRS** / Service de Navigation Rhône Saône

**SPIRAL** / Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques

**TMD** / Transport de Matières Dangereuses



Ville de  
**MIONS**